



REPUBLIQUE FRANCAISE

- o -

Liberté - Egalité - Fraternité

- o -

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2011

L'an deux mille onze et le mercredi 12 janvier à dix neuf heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud RENE-CORAIL, Maire.

Présents :

Le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Karine GALY, Sonia ACHILLE, Élise ANNETTE, Gina CHRISTOPHE-HAYOT, Annette HABRAN, Armide HENDERSON.

M.M : Joé YANG-TING, Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS, Jean-Pierre LACLEF, Alphonse PINVILLE, René GALY, Roger DONGAR, Jean-Claude CARBETY, Patrick HEYDT, Moïse SIOUL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marthe ROUVEL à M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL.

Membres absents excusés :

Mmes : Denise GUILLOIS, Nadia LEBOS, Roselyne ODONNAT.

Membres absents :

Mmes : Lise N'GUELA MORELLON, Maryse COLOMBE RAGOO, Aline PINVILLE,

M.M : Emmanuel POULLET, Eric CHALONO, Robert RENE-CORAIL, Clément JEAN-ALPHONSE, Gérard DUMEUR.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, Madame Sonia ACHILLE est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant que le Conseil n'entame ses travaux, M. le Maire présente à l'ensemble des élus ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2011 puis il expose l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 Novembre 2010.
2. Grandes orientations budgétaires 2011.
3. Convention entre la Ville des Trois-Ilets et le Conseil Régional pour la création d'un groupement de commandes en vue de la mise en place d'une AMO pour la réfection des EAT
4. Subvention à l'OTITOUR pour la réalisation du projet « Les Iléens, ambassadeurs du tourisme »
5. Convention de mise à la disposition du CNTI, du site de La Pointe Galy.
6. Information aux élus relative aux MAPA.
7. Convention entre la Ville des Trois-Ilets et la Protection Civile de Martinique relative à la couverture des chantés Noël du mois de Décembre 2010.
8. Convention cadre annuelle entre la Ville des Trois-Ilets et la Protection Civile de Martinique.
9. Convention trimestrielle entre la Ville des Trois-Ilets et le Conseil Général de la Martinique relative à l'exécution de prélèvements et d'analyse des eaux de baignade.
10. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2010.

M. le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil Municipal du 17 Novembre 2010.

M. René GALY souhaite porter une rectification concernant l'affaire n°3 relative aux subventions pour l'installation d'une machine à glace et d'une halle de ramendage à l'Anse à l'Âne. Il convient de faire mention des «marins pêcheurs des Trois-Ilets », la dénomination employée initialement étant, «les marins pêcheurs de l'Anse à l'Âne ». Cette observation est intégrée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité.

2. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat préalable doit intervenir au Conseil Municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB).

M. le Maire expose les principales orientations budgétaires stratégiques qui seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2011, après avoir rappelé l'environnement économique difficile dans lequel elles s'inscrivent.

A la suite de cet exposé, M. Alphonse PINVILLE exprime son intérêt sur la question du dragage du canal Citron et de celui traversant Xavier.

Ces interventions relevant du domaine de compétences de l'Etat, une demande sera de nouveau adressée en ce sens.

Par ailleurs, le conseiller municipal souhaite obtenir des précisions concernant la ventilation aux communes de l'emprunt de près de 54 millions d'euros opéré récemment par le Conseil Général.

Monsieur le Maire précise que cette somme ne leur sera pas affectée sous forme de dotations mais dans chacune des communes disposant d'équipements ou d'infrastructures relevant de la responsabilité départementale, des travaux seront réalisés pour un montant global avoisinant les 30 millions d'euros.

M. Jean-Pierre LACLEF rappelle la nécessité de conduire une étude afin de poursuivre les aménagements opérés en matière d'équipements sportifs à l'Anse à l'Âne.

Afin d'améliorer la qualité des services rendus à la population, Mme Karine GALY suggère de procéder au recensement des emplacements destinés à accueillir les abribus. Les besoins des usagers des transports collectifs concernent tout particulièrement les quartiers de l'Anse-Mitan et La Pointe du Bout ainsi que l'entrée de Passe-Mon-Temps et à Beaufond.

M. le Maire indique que des travaux sont d'ores et déjà programmés par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud. Il rappelle cependant la spécificité de cette problématique à l'Anse-Mitan et à Beaufond du fait de la gêne occasionnée par certains individus qui s'approprient cet espace et en détournent l'usage. Des abris édifiés par le passé ont été supprimés à la demande des riverains.

Toutefois, l'édification d'une structure à l'Anse à l'Ane permet désormais d'abriter les enfants qui attendent le bus scolaire.

M. CARBETY souhaiterait avoir des précisions quant à la signification de certains sigles utilisés dans le rapport tels que :

- AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- EAT : Espaces d'Aménagements Touristiques
- SDAT : Schéma Départemental d'Aménagement Touristique
- CMP : Code des Marchés Publics
- EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Mme ANNETTE précise qu'il serait utile de procéder à l'aménagement de vestiaires à l'arrière du podium situé sur la place du front de mer.

Cette extension de même que l'aménagement d'installations sanitaires destinées aux commerçants exerçant une activité dans les locaux communaux situés sur la Place Paul Thévenard interviendront dans le cadre des travaux de sécurisation envisagés pour cette zone.

Le Maire exprime également sa volonté de poursuivre la politique d'acquisition foncière.

Aucune autre intervention n'étant formulée, les autres points de l'ordre du jour sont abordés.

3. CONVENTION ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LE CONSEIL REGIONAL POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE AMO POUR LA REFLECTION DES EAT.

Le secteur touristique Pointe du Bout –Anse Mitan a été identifié par le SDAT comme zone touristique ancienne à restructurer et a fait l'objet en 2006 d'une étude préalable à son aménagement, sous l'égide du Conseil Régional.

La municipalité a sollicité depuis 2009 un accompagnement pour la conception de ce projet via une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le 22 décembre dernier les conseillers régionaux réunis en session plénière ont validé le principe d'un « **groupement de commandes** » pour la mise en œuvre d'une aide technique au profit des communes disposant d'EAT et ont autorisé le président du Conseil Régional à signer les conventions constitutives de ces groupements avec les maires intéressés.

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de la participation de la commune au groupement de commandes et donne mandat au Maire pour signer la convention idoine.

4. SUBVENTION A L'OTITOUR POUR LA REALISATION DU PROJET « LES ILEENS, AMBASSADEURS DU TOURISME ».

L'OTITOUR envisage de mettre en application en 2011 un projet destiné à sensibiliser la population iléenne aux enjeux du tourisme sur son territoire afin que chaque habitant s'implique dans le développement de l'offre touristique et bénéficie de ses retombées économiques.

La conception en a été confiée à l'agence de communication Market One qui a défini quatre objectifs visant à informer et sensibiliser la population sur l'évolution de l'économie touristique et à l'importance de l'accueil des touristes. Il lui apparaît également indispensable d'impliquer les élus et les professionnels dans le développement d'une offre de tourisme durable.

Le calendrier s'établit de janvier à décembre 2011 et le budget s'élève à **124 256 euros** selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional	Comité martiniquais du Tourisme	OTITOUR	Ville des Trois – ilets	TOTAL
50%	10%	10%	30%	100%
62 128,00 €	12 425,00€	12 425,00€	37 276,00 €	124 256,00€

La dépense totale à la charge de la Ville se monterait à 49701,00€, soit : 12 425,00€ (subvention à l'OTITOUR) + 37 276,00 € (contribution propre).

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un accord de principe concernant cette prise en charge et donne mandat au Maire pour confier à l'OTITOUR la poursuite des recherches de financement auprès des autres administrations publiques.

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CNTI, DU SITE DE LA POINTE GALY.

La commune a passé avec l'Office National des Forêts un contrat de concession d'une durée de douze ans pour l'occupation de la parcelle n° C 1810 au lieu dit Pointe Galy, qui accueille le Centre Nautique des Trois-Ilets.

Cet acte juridique n'a eu aucun impact sur l'activité du CNTI, précédent concessionnaire mais il convient toutefois de formaliser la mise à sa disposition du site à titre gracieux, par le biais d'une convention d'occupation d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

6. INFORMATIONS AUX ELUS RELATIVES AUX MAPA

6.1 Animation des Chanténwèl

Après le lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA), l'entreprise O'NYX EXPANSION a été retenue afin d'assurer dans le cadre de l'animation des « Chanténwèl », la prestation de groupes musicaux pour un montant de 12 000€ TTC.

6.2 Animation de la Fête Patronale

Un marché à procédure adaptée, ayant pour objet l'animation de la fête patronale sur le thème « J'aime mon patrimoine » a été lancé le 23 décembre dernier.

Le choix d'un thème, repris des conventions proposées aux associations, vise à orienter les festivités autour d'une problématique permettant de mettre en valeur l'identité de notre territoire.

Cette approche, en donnant du sens à l'événement intéresse à la fois les iléens et les visiteurs puisqu'elle devrait leur proposer des animations qui au plan de leur contenu se démarquent par leur originalité de celles des fêtes traditionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

Du fait de l'insertion de la thématique « J'aime mon patrimoine », Mme Sonia ACHILLE s'enquiert du maintien du protocole mis en œuvre habituellement à l'ouverture de la fête patronale.

M. le Maire indique que l'identité du territoire sera mise en valeur par l'exposition « Trois-Ilets d'hier et d'aujourd'hui : quel cœur de Ville pour demain ? » mais également par des animations particulières qui se déclineront soit en musique, soit par des déguisements (groupes à pied), des tenues de défilé, des préparations culinaires etc. La cérémonie d'ouverture quant à elle demeure inchangée.

7. CONVENTION ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA PROTECTION CIVILE DE MARTINIQUE RELATIVE A LA COUVERTURE DES CHANTES NOËL DU MOIS DE DECEMBRE 2010.

La Protection Civile de la Martinique a assuré les missions de protection civile relatives à la sécurité du public et des groupes musicaux lors des Chanténwèl des 5, 11, 18 et 23 décembre 2010. Ce service est effectué à titre gracieux, la ville prenant en charge la logistique (local adapté et collations) nécessaire à cette mission.

Le Conseil municipal se prononce à la majorité des voix en faveur de la signature de la convention idoine.

8. CONVENTION CADRE ANNUELLE ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA PROTECTION CIVILE DE MARTINIQUE.

La ville organise tout le long de l'année des manifestations récurrentes et fait appel à la Protection Civile de la Martinique qui assure les missions confiées selon des modalités identiques.

Une convention de partenariat annuelle a l'avantage de systématiser les interventions de la Protection Civile et de simplifier le dispositif administratif.

L'assemblée à l'unanimité se prononce favorablement sur cette affaire et autorise le Maire à signer la convention nécessaire à la formalisation de cet engagement.

9. CONVENTION TRIMESTRIELLE ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LE CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE RELATIVE A L'EXECUTION DE PRELEVEMENTS ET D'ANALYSES DES EAUX DE BAIGNADE.

Afin de satisfaire aux obligations de sécurité sanitaire qui lui incombent, il appartient à la commune de garantir la qualité des eaux de baignade en effectuant des contrôles réguliers en plusieurs points de ses plages. Le laboratoire départemental d'analyses est chargé de cette mission de service public et une convention doit formaliser les engagements des parties pour la réalisation de cette prestation. Le cout des analyses selon les tarifs en vigueur à la date de la convention qui concerne la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010, s'élève à :

- Analyse microbiologique type baignade : 54,30€HT,
- Analyse physico- chimique type baignade – terrain : 8, 62€HT, auxquels s'ajoutent des frais généraux précisés à l'article 5 Rémunération du LDA, de la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne mandat au Maire pour signer et mettre en œuvre cette convention.

10. QUESTIONS DIVERSES.

- Mme Armide HENDERSON signale que les supports d'information relatifs aux horaires des bus assurant le transport urbain mis en place par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud, ont été distribués.
- M. Jean-Claude CARBETY rappelle que M. Luc Mondésir, en sa qualité d'ancien combattant sera mis à l'honneur lors de l'ouverture de la fête patronale. Il se tient à la disposition du service en charge de la communication pour lui fournir les renseignements nécessaires.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est vingt heures et quarante minutes.

La Secrétaire de Séance,



Sonia ACHILLE



Le Maire,
Arnaud RENE-CORAIL

Karine GALY



Elise ANNETTE

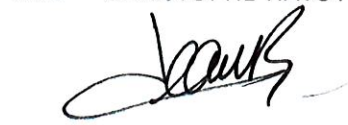
Gina CHRISTOPHE-HAYOT



Marthe ROUVE L



Annette HABRAN,



Armide HENDERSON,



Joé YANG-TING



Jean-Pierre LACLEF



Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS



Alphonse PINVILLE



René GALY

Roger DONGAR



Jean-Claude CARBETY

Patrick HEYDT

Moïse SIOUL





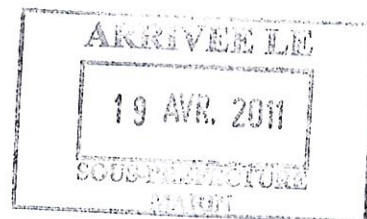
REPUBLIQUE FRANCAISE

- o -

Liberté - Egalité - Fraternité

- o -

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011

L'an deux mille onze et le mercredi 06 avril à dix huit heures et cinquante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud RENE-CORAIL, Maire.

Présents :

Le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Karine GALY, Denise GUILLOIS, Sonia ACHILLE, Élise ANNETTE, Gina CHRISTOPHE-HAYOT, Annette HABRAN, Marthe ROUVEL, Lise N'GUELA MORELLON.

M.M : Joé YANG-TING, Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS, Jean-Pierre LACLEF, Alphonse PINVILLE, René GALY, Roger DONGAR, Jean-Claude CARBETY, Eric CHALONO, Moïse SIOUL, Robert RENE-CORAIL, Gérard DUMEUR.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Mme Armide HENDERSON à M. Joé YANG-TING.

Membres absents excusés :

Mmes : Nadia LEBOS, Roselyne ODONNAT.

M. Patrick HEYDT.

Membres absents :

Mmes : Maryse COLOMBE RAGOO, Aline PINVILLE,

M.M : Emmanuel POULLET, Clément JEAN-ALPHONSE.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, Monsieur Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire expose l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 Janvier 2011.
2. Approbation du Compte Administratif 2010
3. Examen et vote du Budget Primitif 2011.
4. Mise en place d'une ligne de trésorerie.
5. Contribution de la Ville des Trois-Ilets au projet d'aménagement du site naturel de Vatable initié par l'Office National des Forêts.
6. Convention de partenariat entre la Ville et l'Association omnisport l'Eveil de Trois-Ilets et demande de subvention.
7. Demande de subvention du lycée Joseph ZOBEL pour un voyage pédagogique à Trinidad.
8. Convention entre la Ville des Trois-Ilets et le CNTI relative au plan « Voile aux primaires 2011 » mis en œuvre dans les écoles Ilet Charles et Ilet Sixtain.
9. Participation de la Ville aux projets pédagogiques de l'année 2011 des écoles Ilet Charles et Ilet Sixtain.
10. Nomination d'un nouveau délégué titulaire représentant la Ville à la CAESM
11. Rectification du montant du lot « Charpente et couverture » du marché relatif à la construction d'un centre d'accueil de la petite enfance à l'Anse-Mitan.
12. Demande de subvention à la DRAC pour la réalisation des animations 2011 de la bibliothèque municipale
13. Diverses demandes d'aide financière
14. Proposition de tarifs pour les nouvelles prestations offertes par la cyberbase
15. Prise en charge de la facture relative à la gerbe commandée lors du décès de Monsieur RIBIER Herman
16. Consultation dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional de Martinique.
17. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2011.

M. le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Janvier 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

Au 31 décembre 2010 le Compte Administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire **753.137,96 €** ainsi qu'un résultat d'investissement également excédentaire qui se monte à **398.070,52 €**.

Compte –tenu des restes à réaliser qui occasionnent un déficit de **894.718,68 €** le **résultat global de clôture** constitue un **excédent de 256 489,80 €**.

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève en dépenses à **14 492 661,91 €**, soit un taux de réalisation de 91,24% (prévision budgétaire : 15 884 429,50) et en recettes à **14 749 151,71€** soit 92,85% de la prévision budgétaire initiale - hors opérations d'ordre.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2010 sont, par section, les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	9 911 957,37	RECETTES	2 861 208,84
EXCEDENT REPORTE	380 947,00		
RECETTES TOTALES	10 292 904,37	RECETTES TOTALES	2 861 208,84
DEPENSES	9 539 766,41	DEPENSES	2 330 373,86
		DEFICIT REPORTE	132 764,46
DEPENSES TOTALES	9 539 766,41	DEPENSES TOTALES	2 463 138,32
RESULTAT EXCEDENTAIRE	753 137,96	RESULTAT EXCEDENTAIRE	398 070,52
RESULTAT BRUT AVANT REPORTS 1 151 208,48			
	DEPENSES REPORTEES 2 489 757,18		
	RECETTES REPORTEES 1 595 038,50		
	SOLDE REPORT : DEFICIT 894 718,68		
RESULTAT NET	753 137,96	RESULTAT NET	- 496 648,16
RESULTAT NET : EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : + 256 489,80			

Avant la prise en compte des reports de l'exercice 2009, le résultat brut s'élève à **1 151 208,48 €**. Après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de -895 937,07 €. Il est partiellement compensé par un résultat excédentaire de 398 070,52 € ce qui se traduit par un solde déficitaire de - 496 648,16 €. Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture de ce besoin de financement.

L'excédent disponible s'élève donc à **256 489,80 €**. Ce résultat net sera destiné au financement de compléments d'opérations ou de mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2011.

Après avoir exposé les mouvements comptables ordonnancés en 2010 et aucune question n'étant formulée, le Maire quitte la salle conformément à la procédure prévue à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Karine GALY, première adjointe, assure la présidence afin que soit voté le Compte administratif 2010 dont les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du percepteur.

Le Compte Administratif est ensuite mis aux voix et approuvé à la majorité des membres présents moins trois votes contre, ceux de Mme Lise M'GIALA, et de MM Robert RENE-CORAIL et Gérard DUMEUR.

Les modalités de report au BP 2011, du déficit global de clôture sont également approuvées à la majorité des membres présents moins trois votes contre, ceux de Mme Lise M'GIALA, et de MM Robert RENE-CORAIL et Gérard DUMEUR.

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

M. le Maire, expose aux conseillers municipaux les grandes lignes du Budget Primitif 2011.

D'un montant total de **17 330 873,88€**, soit : **6 681 166,63€** consacrés à l'investissement (38,56 %) et **10 649 707, 25€** (61,44%) affectés au fonctionnement, il s'équilibre comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses
Réel	9 849 707,25	9 445 103,51	Réel	5 476 562,89	5 881 166,63
Ordre	800 000,00	1 204 603,74	Ordre	1 204 603,74	800 000,00
TOTAL	10 484 569, 80€	10 484 569 80€	TOTAL	6 681 166,63€	6 681 166,63€

Les principaux postes budgétaires sont :

Investissement	CHARGES		RECETTES	
	Dépenses d'équipement	5 524 166,63	Subventions d'investissement	4 111 844,21
	Annuité de la dette	342 000,00	Dotations/Fonds propres	470 000,00
Fonctionnement	Frais de personnel	5 584 437,00	Impôts et taxes	6 760 137,00
	Charges à caractère général	2 696 901,96	Dotations et participations	2 071 406,00
	Charges financières	84 468,55	Produits de service	617 674,45
	Autres charges de gestion courante	1 072 896,00		

Le budget d'investissement s'élève à **6 681 166,63€**, soit 4 191 409,45€ de nouvelles inscriptions et 2 489 757,18€ de reports 2010, restant à réaliser.

D'un niveau raisonnable et compatible avec les capacités de la ville, il permet à la fois de poursuivre la concrétisation des projets d'investissement déjà engagés, d'assurer le maintien du patrimoine existant et de réaliser des équipements structurants, essentiels au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie des iléens.

Ont été privilégiées deux types d'opérations visant à édifier des équipements structurants et à conduire des études prospectives :

- les infrastructures indispensables à la sécurisation du territoire, par rapport aux dégâts des eaux : canal de l'Anse – Mitan, mise hors d'eau de l'esplanade de l'Anse – Mitan, canal de Trou Etienne, ainsi que les diverses interventions d'assainissement,
- les programmes de voiries et réseaux, notamment l'électrification de la Villea –Concorde. Un montant de 894 785,08€ y sera consacré.

La contribution de la commune sera par ailleurs effective à la réalisation des travaux de VRD extra-muros de l'EHPAD au cours du premier semestre 2011.

Il convient de préciser la reprise de la voie du Carayou et du front de mer de l'Anse Mitan qui s'inscrit dans la perspective de la redynamisation touristique de la zone.

Ces deux interventions concourent au projet global d'établissement d'une offre touristique plurielle associant un produit balnéaire traditionnel à un tourisme nautique et portuaire, notamment sur la base de la rétrocession de la marina de la Pointe du Bout à la commune (domaine public et dépendances).

La poursuite des aménagements de proximité, à hauteur de 1 265 573,45€, intervient en réponse à la demande sociale : centre d'accueil de la petite enfance, maison pour tous de l'Anse à l'Ane, édification de la clôture du stade municipal, plateaux sportifs de Terraille et de la Ferme ...

En outre, un effort particulier sera consenti pour la mise aux normes parasismiques des établissements scolaires et la poursuite de l'amélioration des conditions de travail du personnel (édification des ateliers des services techniques à Citron, étanchéité et réfection de bureaux du centre administratif et de l'immeuble des services techniques, représentant une dépense de 370 000,00€).

Certains projets donneront lieu en phase préparatoire à des études de définition qui permettront d'envisager dans un cadre pluriannuel, la programmation des travaux.

Il en sera ainsi pour l'aménagement de la place Gabriel Hayot, le centre nautique, la Calidad et l'aménagement du canal de Citron.

Par ailleurs, prémisses de l'aménagement prévu dans le cadre des EAT (espaces d'aménagement touristiques) grâce à une assistance à maîtrise d'ouvrage régionale, la définition de la phase opérationnelle interviendra au cours du présent exercice.

La mise en œuvre de ces opérations d'équipement et la réalisation des études préalables, donnent lieu à l'inscription d'un crédit global de 63 000,00€.

Enfin l'acquisition de matériels et mobiliers divers est envisagée à hauteur de 193 261,79€. Elle concerne principalement : un bâtiment modulaire destiné à abriter les archives, des véhicules (un tracto – pelle, une camionnette et un véhicule de tourisme), ainsi que du mobilier informatique.

Les dépenses de fonctionnement, s'élèvent quant à elles à **10 649 707,25€** Hors autofinancement (amortissement et virement à la section d'investissement), les dépenses réelles de fonctionnement totalisent 9 445 103,51€, soit une augmentation de 2,66% par rapport au budget primitif 2010 (9 200 381,00€).

Elles traduisent la volonté de renforcement de l'efficacité des services municipaux dans l'optimisation de leur gestion et l'adaptation des moyens dédiés.

Le soutien d'une dynamique de fond constituée par un tissu associatif dense constitue le second volet d'une démarche de solidarité et de proximité.

Ainsi, la dépense consacrée aux *charges de personnel* en 2011, soit 5 584 437,00€ connaît une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 6,17%).

Il s'agit cependant d'une dépense « normalisée », correspondant en effet à un état de charge stabilisé : l'encadrement s'avère désormais renforcé, le dernier volet du plan de titularisation sera

effectif cette année, la prime exceptionnelle de vie chère est comptabilisée à son maxima (100,00€), et le glissement vieillesse - technicité ainsi que les primes sont pris en compte, de même que le volant de personnel temporaire annuel indispensable.

La formation du personnel a fait l'objet d'une attention toute particulière et a bénéficié de l'inscription d'un crédit complémentaire destiné à abonder la cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin d'élargir l'offre de formation.

Les charges à caractère général restent contenues : cette dépense se monte à **2 696 301,96€**, soit - 73 548,04€ (-2,72%) de moins qu'en 2010 (2769 850,00€), illustrant également l'effort de rationalisation et d'optimisation des moyens escompté.

- L'année 2011 concrétise et consolide une dynamique de fond, axée sur la proximité et le renforcement du lien social. L'engagement en faveur du mieux – être de ses habitants constitue un pilier de la politique sociale, culturelle et sportive de la municipalité. Ce volontarisme vise à l'intégration de tous et au renforcement de la cohésion sociale.

A cet effet, outre les aides traditionnelles du Centre communal d'action sociale (aides financières, aide à la mobilité, portage des repas, aide au déplacement et au logement ...) dont la contribution est en légère augmentation, la coopération instaurée entre le SMPAI et la Cyber- base, affermit l'action municipale en faveur de l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi.

La municipalité poursuivra dans le cadre du partenariat établi avec le PACT, son action d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment au titre de l'accompagnement des ménages des quartiers Citron et Des grottes, à l'étude desquels l'organisme a procédé.

Par ailleurs, sensible à l'intégration des personnes handicapées, elle lancera, après le premier volet concernant les établissements publics communaux, la seconde phase de l'étude diagnostic d'accessibilité portant sur la voirie communale.

L'effort de la ville se poursuit en faveur des jeunes, par le biais de la prise en charge d'activités extra- scolaires (ateliers de l'interclasse, cours de soutien scolaire, activités sportives...) et d'organisation d'Accueils collectifs de mineurs durant les vacances scolaires.

Le soutien aux associations dont le maillage actif contribue à la vitalité du tissu social est conforté par l'aide matérielle – mise à disposition de locaux destinés à l'exercice de leurs activités, aide en nature... que leur assure la collectivité, et par un concours financier conséquent. Il donnera lieu à l'inscription d'une subvention d'un montant de 383 276,00€, intégrant la dotation destinée à l'OTITOUR (215 276,00€).

Le service public de la culture constitue une priorité : vecteur essentiel de la cohésion sociale, il contribue également au rayonnement de la ville et à son attractivité.

La formation aux pratiques culturelles amateurs (ateliers municipaux et aide aux ateliers associatifs), comme la diffusion artistique (concerts, projections cinématographiques...) offrent aux iléens des moyens d'épanouissement et des occasions d'échange de qualité.

Deux événements culturels majeurs sont prévus cette année : le cycle d'exposition d'urbanisme « Trois-îlets d'hier, d'aujourd'hui et de demain » et « Les Rencontres du Patrimoine culturel ».

Au plan sportif, le vivier iléen s'enrichit régulièrement de nouveaux clubs auxquels la ville apporte son appui. L'accent est mis sur la jeunesse et les associations sportives sont invitées à porter une attention particulière aux publics des quartiers, notamment dans le cadre de conventionnements avec la Caisse d'allocations familiales et la Direction de la Jeunesse et des sports.

Le budget primitif de l'exercice 2011 s'établit en équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 17 330 873,88 euros

Après avoir explicité les propositions budgétaires, le Maire met aux voix le budget primitif 2011 qui est approuvé à la majorité des membres présents moins 3 votes contre, ceux de Mme Lise M'GIALA et de MM. Robert RENE-CORAIL et Gérard DUMEUR.

Mme Lise M'GIALA indique disposer de deux procurations celles de mesdames Aline PINVILLE et Maryse COLOMBE RAGOO qu'il convient d'intégrer dans les votes des élus du groupe minoritaire.

M. le Maire invite Mme Lise M'GIALA à lui transmettre les documents écrits, faute de quoi sa demande ne pourra être prise en considération.

La conseillère municipale indique qu'elle transmettra ces documents par la suite, ses collègues empêchées n'ayant pu lui remettre les attestations en bonne et due forme.

M. le Maire refuse cette proposition en rappelant que les procurations doivent être transmises avant la réunion du Conseil municipal ou à défaut séance tenante et ne peuvent être recueillies à postériori.

Suite à cet échange, Mme Lise M'GIALA quitte la salle, il est 19h40.

S'ensuit l'examen et le vote des taux qui sont approuvés à la majorité des membres présents moins 2 abstentions, celles de MM. Robert RENE-CORAIL et Gérard DUMEUR.

Les autres points inscrits à l'ordre du jour sont abordés.

3. MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de faciliter les règlements et garantir une meilleure gestion financière tout au long de l'année, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000,00 €, selon les dispositions réglementaires est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

L'Assemblée, à la majorité des membres présents moins 2 abstentions, celles de MM. Robert RENE-CORAIL et Gérard DUMEUR, se prononce favorablement sur l'installation de cette ligne de trésorerie et donne mandat au Maire pour signer la convention afférente.

4. CONTRIBUTION DE LA VILLE DES TROIS-ILETS AU PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE NATUREL DE VATABLE INITIE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

L'Office National des Forêts envisage de réaliser un projet intitulé « Protection et Valorisation du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité – Aménagement du site naturel de Vatable ».

Il aura entre autres intérêts, celui de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la forêt et à ses équipements.

Le coût de l'opération s'élève à 520 000 € H.T., la participation de la municipalité est sollicitée à hauteur de 20 000 € soit 4 % du montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette participation financière.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL POUR UN VOYAGE PEDAGOGIQUE A TRINIDAD.

Un voyage pédagogique est organisé par le Lycée Polyvalent Joseph ZOBEL, du 14 au 20 avril à destination de Trinidad. Ce dernier sollicite la contribution financière de la commune destinée à permettre à un jeune Iléen, Jérémy PATRICE, d'y participer.

Le bureau municipal du 27 Janvier 2011 s'est prononcé en faveur de l'octroi au lycée d'une aide d'un montant de 250 €.

Cette aide financière est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal qui donne mandat au Maire pour sa mise en œuvre.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION OMNISPORT L'EVEIL DE TROIS-ILETS ET DEMANDE DE SUBVENTION

La Présidente de l'Association Omnisport l'Eveil des Trois-Ilets sur la base des résultats des activités sportives 2009/2010 et du programme d'action établi et budgétisé pour 2010/2011, sollicite une subvention de 33 000 €.

L'assemblée à l'unanimité se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention et autorise le Maire à signer la convention de partenariat nécessaire à la formalisation de cet engagement.

7. CONVENTION ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LE CNTI RELATIVE AU PLAN « VOILE AUX PRIMAIRES 2011 » MIS EN ŒUVRE DANS LES ECOLES ILET CHARLES ET ILET SIXTAIN.

La pratique de la voile est inscrite au nombre des activités sportives programmées dans les écoles primaires à raison d'une séance par semaine, pour un coût annuel forfaitaire de 6 930.00 € comme suit :

- 7 séances pour une classe de l'Ecole Ilet Sixtain pour un montant de 1 155,00 €

- 7 séances pour 5 classes de l'école Ilet Charles pour un montant de 5 775,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention formalisant la participation financière de la collectivité à ces activités.

8. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'ANNEE 2011 DES ECOLES ILET CHARLES ET ILET SIXTAIN.

9-a) Préparation de l'attestation de Première Education à la Route (APER)

La Directrice de l'Ecole Ilet Sixtain sollicite la prise en charge par la ville d'une animation d'un montant de 396,00 €, assurée par l'Association Objectif Prévention Martinique (OPM) le mardi 22 mars 2011, destinée à initier les élèves des classes de CE2 à l'éducation routière.

Mandat est donné au Maire pour le règlement de ces frais.

9-b) Prise en charge de l'activité Judo dispensée dans les écoles Charles et Sixtain

La pratique du JUDO est programmée dans les écoles primaires à raison d'une heure par semaine, soit 8 séances pour 8 classes (4 classes à l'école Ilet Charles et 4 classes à l'école Ilet Sixtain) pour un montant de 2080 €.

Les animations se dérouleront au dojo des Trois-Ilets et seront financées par la Ville.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce en faveur de cette prise en charge.

9. NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LA VILLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE.

Madame Karine GALY, déléguée communautaire titulaire représentant la ville des Trois-Ilets à la CAESM a présenté sa démission au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique. Il y a lieu de procéder à son remplacement.

Proposent leur candidature : Mesdames Marthe ROUVEL, Gina CHRISTOPHE-HAYOT et Monsieur Roger DONGAR.

Compte tenu du nombre de candidatures recueillies, un vote à bulletin secret est organisé.

Sont élues, Mme Gina CHRISTOPHE-HAYOT en qualité de membre titulaire et Mme Marthe ROUVEL en qualité de membre suppléant.

10. RECTIFICATION DU MONTANT DU LOT « CHARPENTE ET COUVERTURE » DU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE A L'ANSE-MITAN.

Par délibération du 30 Juin 2010 l'assemblée communale avait autorisé le Maire à passer les marchés relatifs à la « construction du centre d'accueil de la petite enfance de l'Anse-Mitan » constitués de 14 lots.

Le montant du marché, lot n° 4 « Charpente et Couverture » attribué à l'entreprise SACOB PRESTATIONS de 138 390,82 € HT s'avère erroné du fait d'une erreur de transcription. Il convenait en effet de lire 188 390,82 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend en compte ce nouveau montant et autorise le Maire à produire une délibération rectificative.

11. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC DESTINEE A LA REALISATION DU PROGRAMME D'ANIMATIONS 2011 DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Les animations arrêtées au titre de la programmation 2011 de la Bibliothèque, dont le montant total s'élève à 14 000,00 € doivent faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 7000,00€ auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne mandat au Maire pour solliciter cette subvention.

12. DIVERSES DEMANDES D'AIDE FINANCIERE

12.1- Association « AM4 TWAZILE »

Afin de participer à une journée d'échange à la Maison du Bèlè de Sainte Marie le samedi 19 mars 2011, l'association « Mi Mès Manmay Matinik » des Trois-Ilets sollicite l'aide de la ville pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût du transport soit 284,31 €.

La prise en charge de ces frais de transport est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal qui autorise le Maire à en régler la facture.

12.2- Association « Les Hommes d'Argile »

L'association « Les Hommes d'Argile » a été invitée par le Comité Carnavalesque et Festivals de Kourou à participer à la parade du Littoral 2011. Elle sollicite l'aide financière de la collectivité pour le financement de ses frais de déplacement d'un montant de 5 844,48 €.

Le Bureau municipal lors de sa séance de 09 Février 2011 a émis un avis favorable pour une prise en charge à hauteur de 8 billets d'avion d'un coût de 3 896,32 €.

La facture de Richard FLECHON Voyage s'élève à un montant de 3 789.12€TTC.M. le Maire précise que cette association n'a pas bénéficié de subventions en 2010.

Cette affaire recueille l'unanimité des votes du Conseil Municipal qui donne mandat au Maire pour procéder au règlement de la facture afférente.

12.3- Participation de Monsieur Claude-François Alexandre-Alexis à un stage de danse africaine

Monsieur Alexandre-Alexis Claude-François, agent communal animateur d'un des ateliers de danse souhaite participer à un stage de danse et de djembé à Bamako (Mali). Il sollicite la prise en charge des frais de stage et de déplacements suivants :

- Fort de France / Paris : 770.55 €
- Paris / Bamako : 769.16 €
- Stage de danse : 950,00 €

Soit un coût total de **2 469,71 €**

Le Conseil municipal se prononce à la majorité des voix en faveur de la participation de Monsieur Alexandre-Alexis Claude-François à ce stage de danse et donne mandat au Maire pour régler les frais afférents.

13. PROPOSITION DE TARIFS POUR LES NOUVELLES PRESTATIONS OFFERTES PAR LA CYBER-BASE

De nouvelles prestations sont désormais offertes aux usagers de la cyberbase dont il convient d'arrêter les tarifs conformément à la grille figurant dans le tableau annexé. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces tarifs.**

14. PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE RELATIVE A LA GERBE OFFERTE LORS DU DECES DE MONSIEUR RIBIER HERMAN

M. Herman RIBIER décédé en janvier 2011 a exercé durant plusieurs années la fonction d'entraîneur au sein de l'ASO EVEIL des TROIS-ILETS. Une gerbe a été offerte par la collectivité

dont il y a lieu de prendre en charge la facture d'un montant de 100,00 €.
Mandat est donné au Maire pour le règlement de cette facture.

15. CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE MARTINIQUE.

Afin de procéder à la révision de sa Charte pour la période 2011-2023, le Parc Naturel Régional de Martinique a conduit un processus d'étude, d'animation et de concertation qui s'est conclu par une phase d'enquête publique. Le PNRM a par ailleurs modifié ses statuts pour permettre l'adhésion de toutes les collectivités à son syndicat mixte. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de Charte révisé et de faire part de son adhésion au syndicat mixte du PNRM conformément aux nouveaux statuts présentés.

M. Alphonse PINVILLE interroge sur les contraintes qui s'imposent à la Ville une fois la Charte approuvée.

Sans nier l'existence de contraintes, M. le Maire souligne que la maîtrise du développement du territoire communal demeure une prérogative que la ville exerce à travers les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, il se satisfait de l'intégration dans le projet de charte révisé, de l'ensemble des remarques formulées lors de la séance du Conseil Municipal du 14 Octobre 2009.

M. Robert RENE-CORAIL s'enquiert de la version du projet de Charte communiquée aux élus.

M. le Maire indique que la version révisée est la version n°11 datée du mois d'Octobre 2010.

Le conseiller municipal indique que les élus ont été destinataires de la version n°10 datant de 2008.

Mme la DGS indique avoir été avisée de cette erreur par Mme Lise M'GIALA. Aussitôt, la version n°11 leur a été adressée par porteur à leur domicile.

M. le Maire formule ses excuses à cet effet et le projet de charte révisée est mis aux voix.

A la majorité des membres présents moins deux abstentions, celles de MM. Robert RENE-CORAIL et Gérard DUMEUR, la charte révisée est approuvée.

Ensuite, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion de la ville au syndicat mixte du PNRM.

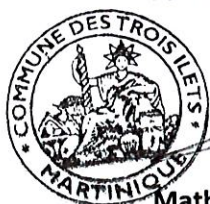
A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la Ville au syndicat mixte du PNRM et approuve les nouveaux statuts proposés.

16. QUESTIONS DIVERSES

- M. Robert RENE-CORAIL s'enquiert d'une intervention des services techniques afin que soit enlevée la rubalise posée lors de l'ouverture du chantier sur le terrain des consorts « Mario » situé à Magasin Zéline. M. le Maire indique que des instructions seront données en ce sens.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est vingt heures et cinquante minutes.

Le secrétaire de Séance,

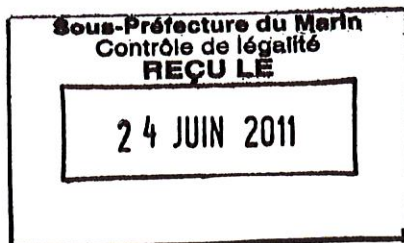


Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS

Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL

Karine GALY	Denise GUILLOIS	Sonia ACHILLE
Elise ANNETTE	Gina CHRISTOHE-HAYOT	Annette HABRAN
Marthe ROUVEL	Lise N'GUELA MORELLON	Armide HENDERSON
Joë YANG-TING	Jean-Pierre LACLEF	Alphonse PINVILLE



REPUBLIQUE FRANCAISE
- o -
Liberté - Egalité - Fraternité
- o -
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mille onze et le vendredi dix sept juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud RENE-CORAIL, Maire.

Présents :

Le Maire, M. Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Karine GALY, Sonia ACHILLE, Élise ANNETTE, Gina CHRISTOPHE-HAYOT, Annette HABRAN, Marthe ROUVEL, Armide HENDERSON, Jeany ZOZIME- TAMAR .

M.M : Joé YANG-TING, Emmanuel POULLET, Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS, Jean-Pierre LACLEF, Alphonse PINVILLE, René GALY, Jean-Claude CARBETY, Patrick HEYDT, Moïse SIOUL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Denise GUILLOIS à M. René GALY,

Mme Nadia LEBOS à M. Jean-Pierre LACLEF,

M. Rodolphe DINALLE à M. Arnaud RENE-CORAIL,

M. Roger DONGAR à M. Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS,

M. Eric CHALONO à M. Jean-Claude CARBETY.

Membres absents :

Mmes : Lise M'GIALA, Maryse COLOMBE RAGOO, Aline PINVILLE,

M.M : Robert RENE-CORAIL, Gérard DUMEUR, Clément JEAN-ALPHONSE.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, Madame Sonia ACHILLE est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire expose l'ordre du jour :

I. Désignation de deux conseillers municipaux en remplacement de :

- Mme Aline Ourmiah, décédée,
- Mme Roseline Odonnat, domiciliée hors du département, ayant démissionné.

II. Election des délégués du Conseil municipal aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

I. DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX EN REMPLACEMENT DE MMES ALINE OURMIAH ET ROSELINE ODONNAT

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, qui précise que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »,

- **M. Rodolphe DINALLE** remplace désormais dans l'intégralité de ses fonctions Mme Aline OURMIAH,
- **Mme Jeany ZOZIME TAMAR** succède dans les mêmes conditions à Mme Roseline ODONNAT.

II. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011.

Dans le respect des instructions de la circulaire ministérielle NOR/JOC/A11/3812/C du 19 mai 2011, relative à la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants à l'élection des sénateurs du 25 septembre, les opérations de vote sont effectuées.

Deux listes sont en présence, celles de :

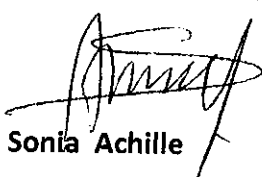
- 1) Mme Lise M'GIALA MORELLON
- 2) M. Arnaud RENE-CORAIL

Le vote est effectué dans l'ordre du tableau.

La liste présentée par M. Arnaud RENE-CORAIL est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents.

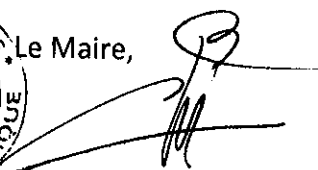
Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est dix neuf heures et quarante minutes.

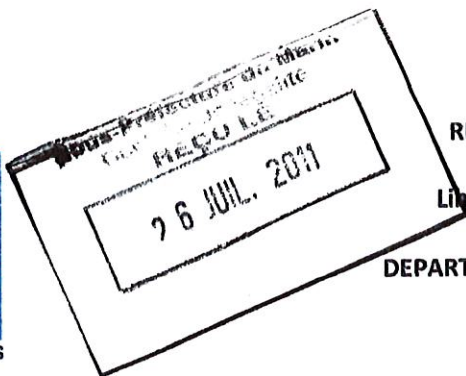
La secrétaire de Séance,


Sonia Achille



Le Maire,


Arnaud René-Corail



REPUBLICQUE FRANCAISE
- 0 -
Liberté - Egalité - Fraternité
- 0 -
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2011

L'an deux mille onze et le mercredi 22 juin à dix huit heures et quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud RENE-CORAIL, Maire.

Présents :

Le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Denise GUILLOIS, Sonia ACHILLE, Élise ANNETTE, Nadia LEBOS, Gina CHRISTOPHE-HAYOT, Annette HABRAN, Marthe ROUVEL, Jeany ZOZIME -THAMAR.

M.M : Joé YANG-TING, Emmanuel POULLET, Mathurin ALEXANDRE-ALEXIS, Alphonse PINVILLE, René GALY, Roger DONGAR, Jean-Claude CARBETY, Eric CHALONO, Moïse SIOUL, Robert RENE-CORAIL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine GALY à M. Arnaud RENE-CORAIL

Mme Armide HENDERSON à M. Joé YANG-TING

M. Jean-Pierre LACLEF à Mme Elise ANNETTE

M. Patrick HEYDT à M. Jean-Claude CARBETY

Membre absent excusé :

M. Rodolphe DINALLE.

Membres absents :

Mmes : Lise N'GUELA MORELLON, Maryse COLOMBE RAGOO, Aline PINVILLE,

M.M : Gérard DUMEUR, Clément JEAN-ALPHONSE.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, Madame Elise ANNETTE est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire expose l'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 6 Avril et du 17 juin 2011.
2. Subventions aux associations.
3. Etablissement, renouvellement et résiliation de contrats de location.
4. Signature d'une convention de Formation Professionnelle Continue et prise en charge des frais de restauration d'un agent des Services Techniques.
5. Mission d'Assistance Technique et de relations publiques dans le cadre du projet de coopération ayant trait à l'organisation de la première édition des Floralties Internationales des Trois-Ilets.
6. Convention de mise à la disposition de Monsieur Christian CHERY à titre précaire et révocable du local commercial sis à la Pointe du Bout.
7. Raccordement de la SARL MANGOFIL au réseau public de distribution d'électricité.
8. Convention entre la Ville des Trois-Ilets et la société 3MGRH relative au bilan de compétence effectué au profit de Monsieur PADRA Francis.
9. Conventions entre la Ville des Trois-Ilets, le SDIS et la Protection Civile de Martinique pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours et d'une couverture sanitaire dans le cadre du Relais iléen.
10. Règlement de factures
11. Information relative aux Marchés publics à Procédure Adaptée
12. Demande de subvention de l'OTITOUR.
13. Remboursement des frais de déplacement engagés par un agent communal.
14. Demande de modification de Garanties d'emprunts de la SIMAR.
15. Plan de financement de la pré-étude de développement agricole durable (PDAD)
16. Questions diverses

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 6 AVRIL ET 17 JUIN 2011.

M. le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil Municipal du 6 Avril 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix et adopté à la majorité moins une abstention, celle de Mme Jeany ZOZIME THAMAR dont la nomination en qualité de conseillère municipale prend effet à compter du 17 juin 2011.

S'ensuit la lecture du procès-verbal du Conseil municipal exceptionnel du 17 juin 2011 ayant pour objet la désignation de deux conseillers municipaux en remplacement de Mmes Aline OURMIAH et Roseline ODONNAT ainsi que l'élection des délégués du Conseil municipal aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix et adopté à la majorité moins une abstention, celle M. Robert RENE-CORAIL.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La Commission Culture et Sports a formulé des propositions sur les demandes de subvention adressées par les associations de la commune et sur lesquelles le Bureau municipal élargi à la majorité a émis ses avis le 8 juin 2011.

DESIGNATION	Subventions reçues 2010	Demande de Subventions	Propositions SMCSL	Avis de la Commission	Avis du Bureau Municipal
ALASC	7000	13 153	8000	6000	7000
TOCCATA	3500	7147	5000	4000	3500 ¹
TIFERMASC	3500	10 000	8500	7000	7000
AM4	1000	1500	1500	1000	1000
WELELE BANN	3000	35 100	8000	NSPP	5000 ²
LES ORCHIDEES	2500	3000	2500	NSPP	2500 ³
LES AMANDIERS	3000	4400	300	NSPP	3000
LES ANCIENS COMBATTANTS	2000	2000	1000	1000	1000
PLAISIR DE VIVRE	Néant	9000	1000	0	4500 ⁴
RSP	Néant	2000	1000	0	0
TRAIT D'UNION	Soutien action	5500	2000	2000	2000
LES BERLICKS	Néant	22700	3500	NSPP	3500 ⁵
AMEPD	Néant	24748	2000	A TRAITER	0 ⁶
EVEIL	33 000	38500	35000	33000	33000
ALBATROS	4000	10270	4000	4000	4000
ECLIPSE	3000	8700	3000	3000	3000
TENNIS CLUB	8000	22400	8000	3000	8000 ⁷
JUDO	7000	12000	7000	7000	7000
TAECKWANDO	Néant	727	1000	727	700
EXOCET	1000	3500	2000	1000	1000
CNTI	7000	40863	8000	7000	7000
ADVTI	Néant	8550	1000	NSPP	Pièces manquantes NSPP
BEAUFOND EN MOUVEMENT	8000	12000	8000	8000	8000 ⁸
DEZIEM SOUFF	1000	5000	1000	NSPP	2000
GOMMIER DE LUMIERE	Néant	6000	1000	NSPP	Actions non détaillées 0
BLACK FEET	Néant	3642	1000	0	Actions non détaillées 0
VCS	Néant	60000	5000	NSPP	Pièces manquantes NSPP
SAPEURS POMPIERS					1000
BOIS FOUILLE DES CARAIBES					3000

Sur la base de ces travaux, le Conseil municipal porte les observations suivantes :

¹ **TOCCATA** – L'octroi d'une subvention d'un montant de 3500€ s'effectuera sous réserve qu'à la prochaine rentrée scolaire, un programme de sensibilisation musicale à l'attention des enfants de condition modeste soit mis en place à l'interclasse de l'école ilet Sixtain. Une convention entre l'association et la commune formalisera cet engagement.

² **WELELE BANN** – Le Conseil municipal statue sur une dotation de 5000€ afin de permettre à l'association de participer au mois de juillet au carnaval de Sainte-Lucie. Il lui revient cependant de détailler son programme d'activités.

³ **LES ORCHIDEES** – Cette association pourra bénéficier d'une subvention d'un montant de 2500€ sous réserve qu'elle fournisse au service compétent son bilan comptable et financier.

Selon M. Alphonse PINVILLE, il s'agit d'une association de personnes âgées qui nécessiterait peut être un accompagnement lors du montage du dossier.

Mme Marthe DUFRENOT du même avis, considère qu'une aide spécifique aurait du être portée à l'attention de cette association.

M. René GALY soutient qu'un accompagnement par le service culturel a été mis en œuvre. En outre, la production de documents comptables est obligatoire pour l'instruction d'une demande de subvention.

Mme la DGS rappelle que ces procédures constituent pour les associations un nouveau dispositif auquel elles doivent se conformer. Toutefois, sa mise en œuvre s'effectue avec une certaine souplesse qui se traduit par l'accompagnement pédagogique par le SMCSL lors du retrait des dossiers. L'objectif étant de parvenir à des dossiers complets, afin de faire bénéficier le tissu associatif, partenaire essentiel de la commune au plan de la cohésion et de l'insertion sociale, du soutien municipal.

⁴ **PLAISIR DE VIVRE** – Un soutien financier à hauteur de 4 500€ sera accordé à l'association sous réserve de la présentation d'un programme d'actions détaillé.

⁵ **LES BERLICKS** – Les élus se prononcent favorablement sur une dotation d'un montant de 3500€ en contrepartie de l'organisation d'une manifestation théâtrale par l'association.

⁶ **AMEPD** – La Ville encourage l'AMEPD et l'association Trait d'Union qui œuvrent toutes deux en faveur du diabète, à mutualiser leurs moyens financiers.

⁷ **TENNIS CLUB** – Une dotation de 8 000€ sera accordée à l'association sous réserve de l'établissement d'un programme d'actions détaillé.

⁸ **BEAUFOND EN MOUVEMENT** – Une contribution de 8 000€ dédiée à l'organisation de certaines manifestations - tournoi de football, Chanté Noël ... est attribuée à l'association.

Selon M. Robert RENE-CORAIL, il convient de faciliter l'analyse des demandes de subvention, par la présentation du bilan d'activités de ces associations sous forme synthétique.

A la majorité moins une abstention celle M. Robert RENE-CORAIL, le Conseil Municipal valide les propositions de subventions formulées par le Bureau municipal élargi du 8 juin 2011.

3. ETABLISSEMENT, RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DE CONTRATS DE LOCATION

Les contrats passés entre la Commune des Trois-Ilets et certains administrés bénéficiant de logements et locaux communaux sont arrivés à échéance.

Il convient de régulariser ces situations en procédant aux renouvellements et aux résiliations suivantes :

Renouvellement de contrats		
Bénéficiaires		Nouvelle échéance
MAITREL Gaby	Logement d'urgence	01/08/2011 au 31/07/2012
LOUIS-MICHEL Daniel	Logement d'urgence	01/08/2011 au 31/07/2012
CARRIERE Sylvie	Logement d'urgence	01/01/2011 au 31/12/2012
PATRICE Tania	Bât. Animation service	01/05/2010 au 30/04/2013
TELEPHE Huguette	Bât. Animation service	01/03/2010 au 28/02/2013

Résiliation de contrats		
PADRA Rosemay (inoccupé)	Local loto	A compter du 09 mars 2010
BRIGITTE Marie Elise (inoccupé)	Logement d'urgence	1 ^{er} avril 2011
LAMA Lin Tertuvin (décédé)	Logement rue Jules Ferry	
PINTO M-Geneviève (inoccupé)		
MARTIAL Rita (inoccupé)	Local Pointe du Bout	
ALGER André Faustin (réattribué)	Local front de mer	
THESEE Véronique (réattribué)	Local front de mer	
ACHILLE Simone (réattribué)	Espace Anse à l'Ane	

Mme PINVILLE Yolande a sollicité la location du logement d'urgence libéré par Mme BRIGITTE Marie-Elise, afin de lui permettre d'entreprendre des travaux de réparation de sa maison d'habitation. Il en est de même pour M. ANNETTE Hector qui occupe le logement sis à la rue Jules Ferry, après le décès de M. LAMA Lin.

Par ailleurs, un nouveau contrat de location relatif à l'occupation de l'ancien abattoir doit être établi entre la collectivité et la société Matinik Croisière Loisir, gérée par M. ROCHER Jean-Michel, suite au changement de dénomination de sa société, antérieurement Matinik Cruise Line.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette affaire.

Mme Annette HABRAN s'enquiert d'une éventuelle évolution du loyer en cas de renouvellement du bail.

Pareille disposition doit faire l'objet d'une décision expresse du Conseil municipal.

Après discussion et échanges de vues, le loyer est maintenu à son montant initial, soit quarante euros.

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES.

Un agent des Services Techniques a suivi du 4 au 7 avril 2011 une formation dispensée par l'Association Nationale Chantier Ecole, qui fait l'objet d'une convention de formation professionnelle dont les frais s'élèvent à la somme de 600 euros.

Il convient d'y ajouter les charges de repas d'un montant de 60,00 euros.

L'Assemblée, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour signer cette convention et régler les factures afférentes.

5. MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RELATIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE COOPERATION RELATIF A L'ORGANISATION DE LA PREMIERE EDITION DES FLORALIES INTERNATIONALES DES TROIS-ILETS.

La société BIGUINE PARTNERS a été sollicitée afin d'effectuer une mission d'assistance technique et de relations publiques, destinée à préparer et à organiser la première édition des Florales Internationales des Trois-Ilets.

Le montant de cette mission s'élève à la somme de 4 340,00€ TTC.

M. Robert RENE-CORAIL s'informe de l'échéance fixée pour la réalisation de ce projet.

Selon M. le Maire, la première édition des Florales Internationales est prévue en 2013.

Ce dossier pour lequel des fonds INTERREG devront être mobilisés est en cours d'instruction au Conseil Régional de la Guadeloupe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette affaire.

6. CONVENTION DE MISE A LA DISPOSITION DE MONSIEUR CHERY CHRISTIAN A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DU LOCAL COMMERCIAL SIS A LA POINTE DU BOUT

Une convention formalise les engagements pris par M. CHERY Christian, gérant de la société Tours Pays Aventures (TPA) et la collectivité concernant la mise à disposition précaire et révocable du local communal situé sur le site de la Pointe du Bout, en contrepartie d'une redevance mensuelle de 50,00 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne mandat au Maire pour signer cette convention et la mettre en œuvre.

7. RACCORDEMENT DE LA SARL MANGOFIL AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

La SARL MANGOFIL a sollicité une autorisation de voirie pour le raccordement de son établissement au réseau public de distribution d'électricité.

Le SMEM a engagé les procédures induites par la réalisation de cette extension. Il revient toutefois à la commune de se prononcer préalablement sur la prise en charge éventuelle des travaux, d'un montant de 5 373,61 euros.

Afin de bénéficier de la participation financière du SMEM, M. CREMAS Hilaire (agriculteur) et la société MANGOFIL ont respectivement réglé à la commune les sommes de 2 000,00 et de 3 373,61 euros afin de permettre la réalisation des travaux. Cette somme sera versée au SMEM par l'intermédiaire de la collectivité.

L'Assemblée à l'unanimité donne mandat au Maire à cet effet.

8. CONVENTION ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE 3MGRH RELATIVE AU BILAN DE COMPETENCE EFFECTUE AU PROFIT DE MONSIEUR PADRA FRANCIS.

Un bilan de compétence a été réalisé par la société 3MGRH (Etudes Formation Gestion des Ressources Humaines) au bénéfice d'un agent communal, pour un coût de 1 200,00 €.

Le règlement financier de cette affaire requiert la signature d'une convention entre l'organisme de formation et la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention et à régler la facture afférente.

9. CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS, LE SDIS ET LA PROTECTION CIVILE DE LA MARTINIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS ET D'UNE COUVERTURE SANITAIRE DANS LE CADRE DU RELAIS ILEEN.

L'organisation du « Relais Iléen », a nécessité le concours du SDIS et de la Protection Civile de la Martinique respectivement chargés d'assurer la couverture sanitaire de la manifestation et la mise en place un dispositif prévisionnel de secours.

Les suites administratives et financières de ces prestations font l'objet de conventions.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de leur signature et donne mandat au Maire pour le règlement des frais afférents.

10. PAIEMENT DE FACTURES

Afin de liquider certaines dépenses, est soumise à l'approbation du Conseil municipal, la prise en charge des factures suivantes :

- **OPTIKA LA GALLERIA** : Règlement de frais d'optique d'un montant de 944,88 euros au profit de M. TRAVAILLEUR Joseph, chef de la police municipale, suite à un accident de travail.
- **HOTEL CARAYOU** : Prise en charge par la ville du cocktail de remise des prix de la Coupe de golf des Trois-Ilets, pour un montant de 810 euros.
- **SELECTOUR AGENCE FLECHON VOYAGES** : Prise en charge des frais de transport de M. TARDIF Claude, Directeur des Services Techniques, afférents à une formation organisée par le CNFPT à Montpellier, du 29 au 31 mars 2011 pour un montant de 946,38 euros.
- **HOTEL BAKOUA** : Règlement de la facture de 3 025,00 euros du cocktail offert par la ville dans le cadre de la transat Benodet / Martinique.

La prise en charge de ces dépenses recueille l'unanimité du Conseil Municipal.

11. INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Le 7 avril 2011, la commission ad hoc a analysé les offres relatives aux marchés suivants :

Réhabilitation du canal de l'Anse Mitan

Les travaux sont répartis en 2 lots :

Lot n°	Désignation	Entreprises retenues	Montants TTC
1	Réhabilitation du canal	Entreprise GRADER	205 397,82 €
2	Aménagement de la berge rive gauche	Entreprise GRADER	145 911,23 €
Total			351 309,05 €

Mise hors d'eau de l'esplanade de l'Anse Mitan

Le marché se décompose en 2 lots :

Lot n°	Désignation	Entreprises retenues	Montants TTC
1	Réalisation d'un mur anti-cyclonique	Entreprise GRADER	92 815,37 €
2	Extension du réseau d'eau pluviale	Entreprise GRADER	107 304,70 €
Total			200 120,07 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OFFICE DU TOURISME

Le Président du conseil d'administration de l'Office des Trois-Ilets du Tourisme, sur la base des résultats de l'activité 2010, et du programme d'action établi et budgétisé pour 2011, sollicite une subvention de **196 677,38 €** et le renouvellement de la convention d'objectifs, de moyens et de gestion.

L'Assemblée à l'unanimité donne mandat au Maire à cet effet.

13. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ENGAGES PAR UN AGENT COMMUNAL

Le bon de commande établi au bénéfice de la société SOPAFI pour le déplacement de Mme FONTAINE Francine dans le cadre de la rencontre des bibliothécaires à LILLE a été rejeté, la collectivité n'y disposant pas de compte.

En raison du délai Mme FONTAINE a dû régler la facture de déplacement s'élevant à 1 344,65 €. Il y a lieu de la rembourser.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité, un accord concernant cette affaire et donne mandat au Maire pour son règlement.

14. DEMANDE DE MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA SIMAR

Par délibération du 17 Novembre 2010 le Conseil municipal a accordé à la Société SIMAR des garanties pour des emprunts souscrits, comme suit :

Montants	% de la garantie	Opérations
525 937,75 €	40 %	08 LLS LA WALLON TROIS-ILETS
428 251,70 €	40 %	08 LLTS LA WALLON TROIS-ILETS
1 324 909,12 €	40 %	17 LLS RIVETY BOURG des TROIS-ILETS

La SIMAR ayant omis d'inclure l'article 5 stipulant les taux annuels de progressivité, il y a lieu de produire de nouvelles délibérations.

Mandat est donné au Maire à cet effet.

15. PLAN DE FINANCEMENT DE LA PRE-ETUDE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (PDAD)

Afin de garantir une utilisation optimale du foncier agricole sur le territorial communal, la ville envisage de réaliser une pré-étude de développement agricole durable, qui donnera lieu par la suite à la mise en œuvre d'un Plan Communal de Développement Agricole Durable.

Le montant total de l'opération s'élève à **29 072,50 €**

Le plan de financement est le suivant :

- Union Européenne (FEADER)	65%	18 897,13 €
- Conseil Régional	30%	8 721,75 €
- Commune	5%	1 453,62 €

La dépense totale a été inscrite au chapitre 62, article 6226 du Budget Primitif 2011.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce plan de financement.

16. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part du calendrier des prochaines manifestations :

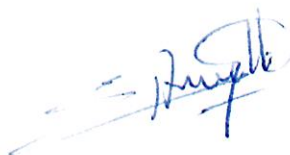
- Les 02 et 03 juillet 2011 : 5^{ème} édition de La Ri Cha Cha

Dans le cadre de la fête de l'Anse à l'Ane organisée du 22 au 24 juillet 2011 :

- Vendredi 22 Juillet : projection de film
- Samedi 23 juillet : marché aux poissons
- Dimanche 24 juillet : course de gommiers

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil municipal, la séance est levée, il est vingt et une heures.

La Secrétaire de Séance,



Elise ANNETTE

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

